

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Isabelle GAYRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2025, affichée en mairie et sur les lieux habituels et transmise aux élus le même jour.

Etaient présents : Isabelle GAYRAUD, Maxime ANTONY, Hélène DAKOUMI, Denis JOUVE, Sonia DESPEYROUX, Marie-Claude DELSOUC, Blandine LAVIGNE, Philippe CONSOLINO, Patrice BUFFET, Nathalie RAYNAUD et William BELLISSENT

Absents ayant donné procuration : Sandra TONNELIER à Isabelle GAYRAUD, Cédric CANDELERO à Maxime ANTONY et Audrey FOLLET à Nathalie RAYNAUD

Secrétaire de séance : Nathalie RAYNAUD

Composition légale du conseil municipal : 15	Membres en exercice : 15
Membres présents : 11	Mandats : 3

- ORDRE DU JOUR -

1. Projet de construction d'un groupe scolaire et demandes de subventions
2. Questions diverses

2025/02-01 : PROJET de CONSTRUCTION d'un GROUPE SCOLAIRE et DEMANDES DE SUBVENTIONS

REJET				
Votants : 14	Abstentions : 1	Exprimés : 13	Pour : 6	Contre : 7

La séance est ouverte.

Mme le maire lit l'ordre du jour : Projet d'un groupe scolaire et demandes de subventions.

Isabelle GAYRAUD : Donc par rapport à la réunion qu'il y a eu avec la commission finances et qu'il y a eu avec Monsieur HABONNEL la semaine dernière. Par rapport à ses explications et tout, j'ai décidé, enfin, on a décidé parce que voilà, de faire un Conseil municipal pour faire les demandes de subvention DETR et Conseil Départemental pour le groupe scolaire. Vous avez reçu les documents, voilà, donc c'est cette question qui est à débattre et savoir si on demande les subventions ou pas.

Nathalie RAYNAUD : Tu as fini de présenter ?

Isabelle GAYRAUD : Oui

Nathalie RAYNAUD : Moi, il y a déjà plusieurs choses qui m'interpellent.

Déjà, de tous les documents que l'on trouve dans un permis de construire, et Dieu sait qu'il y en a dans un projet comme ça, et qui sont utiles et intéressants à connaître, on a récupéré la VRD, l'implantation et la notice du terrain. Je pense qu'on aurait pu, on aurait apprécié avoir beaucoup plus de documents que celui-là mais enfin, on ne va pas se plaindre, le 23/12 nous n'en avons pas eu, c'est déjà pas mal. Mais enfin, je suis quand même surprise de voir que c'est ces documents-là qui ont été choisis, moi ça m'interpelle.

Ensuite, je suis contente aussi de voir que l'on a un l'APD. Là où ça m'interpelle aussi, c'est qu'on a un APD qui est daté du mois de juillet 2024, et qu'au mois d'octobre 2024 quand on a fait la réunion du Conseil municipal, tu nous as quand même certifiés, soutenus et affirmés que vous n'aviez pas d'APD, encore à ce moment-là. Je me rappelle l'intervention de Philippe qui justement t'a interpellée en te disant « mais tu devrais savoir que sans APD, tu n'as pas le droit de déposer un permis de construire ». Donc je suis surprise de cet APD daté du mois de juillet.

Ensuite, au mois de décembre, le 23/12, tu nous as donné un tableau sur lequel était chiffré un projet à 2 864 240€. On était bien obligé de te faire confiance puisque nous n'avions que ce tableau. Or, l'APD que tu nous présente aujourd'hui, et dont tu nous soumetts le montant à délibération, fait 2 696 240€. Nous avons quand même 168 000€ d'écart, ce qui n'est pas rien. Pourquoi ? Ça, on ne sait pas... On n'a pas de document qui justifie de cet écart. Pourquoi la 1^{ère} fois en Conseil municipal on nous a demandés 168 000€ de plus ? A quel titre ? Ça s'est noyé dans la masse et on n'a jamais eu d'explication, c'est assez choquant... Rien à dire ?

Isabelle GAYRAUD : Non, je t'écoute

Hélène DAKOUMI : Moi j'ai trouvé une ligne dans le 1^{er} tableau qui nous avait été envoyé : Maître d'œuvre 168 000€. Est-ce que c'est ces 168 000€ dont tu parles ?

Isabelle GAYRAUD : C'est ça.

Nathalie RAYNAUD : Alors tu nous proposes une délibération sans maîtrise d'œuvre ?

Isabelle GAYRAUD : C'est la délibération qui est demandée pour la DETR et le Conseil Départemental, en accord avec l'ATD puisque c'est eux, avec donc ces montants-là, donc voilà. Après qu'il y ait la maîtrise d'œuvre ou pas, c'est la DETR qui se charge de la maîtrise d'œuvre. L'ATD nous a demandée de faire comme ça.

Nathalie RAYNAUD : Dans tous les cas, si à la base tu ne demandes pas d'argent sur la maîtrise d'œuvre, tu n'auras pas un centime après. Quand on fait des travaux, la maîtrise d'œuvre est comprise dans le montant à subventionner. Elle ne sera pas rajoutée plus tard au montant que tu demanderas. Ça, ce n'est pas vrai.

Ensuite, le 23/12 tu nous parles de 3 tranches de subvention : 2025, 2026 et 2027. Finalement sur la délibération que tu nous présentes, il n'y a plus que 2 années. Il n'y a plus de Contrat de territoire pour 2027, Pourquoi ?

Isabelle GAYRAUD : Je re-répète. Si tu veux, ces documents ont été fait par l'ATD qui nous suit, donc ils nous ont demandés de faire 2 tranches et la 3^{ème} tranche ...*

Maxime ANTONY : Ah si, si ...*

Isabelle GAYRAUD : Ah ! Et la 3^{ème} tranche se fera en 2027, voilà. Moi maintenant, par rapport aux documents qu'on nous a demandés, ils sont là, c'est ce qui a été validé et fait avec l'ATD. Maintenant, les demandes de subventions n'engagent en rien, c'est une demande de subventions, donc on demande les subventions. C'est avec ça qu'on verra si on va plus loin ou pas, quand on aura le montant de la subvention totale DETR et Conseil Départemental. On est d'accord, c'est ce qui a été expliqué par M. HABONNEL la semaine dernière. C'est tout. Ce soir, je réunie le Conseil municipal simplement pour faire une demande de subventions, c'est tout.

Nathalie RAYNAUD : D'accord, ça tombe très bien que tu dises ça parce que je suis tout à fait d'accord avec toi sur le compte rendu de la réunion de la commission finances. Alors il faut que tu m'expliques pourquoi il y a marqué sur la proposition de délibération :

- « Sollicite l'aide des partenaires pour l'octroi de subventions etc... »

Mais surtout au début :

- « Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier »

Parce que là, on est plus dans le cadre des subventions Isabelle, il y a bien 2 lignes distinctes.

Isabelle GAYRAUD : Si vous voulez, c'est sur le projet école. C'est un exemple, c'est pareil, je veux dire voilà. Maintenant, moi vous savez quoi, je vais pas me battre contre vous. J'ai travaillé pour que ce projet on puisse demander les subventions. Je vous le présente, on est d'accord, on demande les subventions, on est pas d'accord, on demande pas les subventions, c'est pas un souci. Maintenant on en est là, c'est vous qui décidez.

Nathalie RAYNAUD : Parce que moi, cette proposition de délibération m'a fait hérissier les cheveux sur la tête. Je me suis dit : en commission finances, on parle uniquement subventions, et là, on t'autoriserait à tout faire sur ce dossier, c'est comme si on te signait un papier blanc. Tu le sais, tu connais ma position à ton égard : ça fait bien longtemps que je ne te fais plus confiance pour beaucoup de choses.

Isabelle GAYRAUD : Ah mais y a pas de souci.

Nathalie RAYNAUD : Même si aujourd'hui je pourrais éventuellement consentir à te donner mon accord pour les demandes de subventions, je n'oublie pas que depuis le début, il n'y a pas de délibération du Conseil municipal approuvant ce projet et malgré cela tu as quand même signé 2 marchés publics.

Isabelle GAYRAUD : Mais ça fait partie de ... (désignant le projet de délibération soumis au vote).

Nathalie RAYNAUD : Ah oui, mais non, c'est trop facile maintenant Isabelle. Ça ne fonctionne pas comme ça. Je suis désolée, on ne met pas la charrue avant les bœufs. Non, non, c'est trop facile. Ça fait quand même plus de 2 ans que ce projet ...

Isabelle GAYRAUD : ... Et même beaucoup plus.

Nathalie RAYNAUD : On c'est quand même vu régulièrement, donc la délibération sur ce projet aurait pu être prise, et cela ne t'a pas empêchée de signer 2 marchés publics sans délibération. Donc aujourd'hui, je ne suis pas d'accord de te donner ma confiance pour demander des subventions parce que je pense que derrière, tu es capable de signer bien plus que ça. Tu l'as fait jusqu'à maintenant, je ne vois pas ce qui t'en empêche.

Maxime ANTONY : Rien ne nous empêche de retirer cette phrase « Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ».

Nathalie RAYNAUD : Qu'est-ce qui l'a empêchée de signer 2 marchés publics sans qu'on en décide ? Explique-moi, je suis prête à t'écouter.

Maxime ANTONY : Je n'ai pas d'explication à te donner, je trouve une solution justement pour verrouiller le risque que tu as, que tu crains.

Nathalie RAYNAUD : Non, ça ne verrouillera rien.

Maxime ANTONY : Si tu enlèves « Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier », elle ne demandera que les subventions.

Nathalie RAYNAUD : Elle n'a pas de délibération qui l'autorise à investir de l'argent sur ce projet et pourtant elle a fait 2 marchés publics.

Maxime ANTONY : Tu réponds à une question par une question.

Nathalie RAYNAUD : Non, je réponds par une affirmation, les 2 marchés publics existent.

Isabelle GAYRAUD : Ecoutez, on va pas y passer la soirée. Donc j'ai réuni le Conseil municipal pour que ce soit clair, on fait ou pas les demandes de subventions. Maintenant on passe au vote et puis c'est tout. Après on en tirera les conséquences et tout. Y a pas de souci, moi je suis claire avec ça, y a pas de problème.

Sonia DESPEYROUX : Après nous, ce qu'on avait prévu, ce qu'on t'a dit (en parlant des adjoints), c'est ok pour les demandes de subventions. Là on reçoit ça, c'est vrai que ça laisse à réfléchir.

Isabelle GAYRAUD : J'entends mais maintenant ...

Sonia DESPEYROUX : Ou alors, il faut que l'on puisse voir ce qui est signé pour ne pas qu'il y ait d'imper et de problème.

Denis JOUVE : C'est ok que pour les demandes de subventions.

Maxime ANTONY : Si dans la délibération, avant de voter, on propose de modifier cette phrase : « Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier » en modifiant « à signer ... ».

Marie-Claude DELSOUC : « ... toutes les pièces se rapportant aux dossiers de subventions ».

Isabelle GAYRAUD : J'ai besoin de ce document pour demander ...*

Marie-Claude DELSOUC : Mais si tu modifies la phrase ...*

Isabelle GAYRAUD : Non, non, on modifie rien, j'ai besoin de ce document pour déposer les subventions, c'est ce qui m'est demandé. Maintenant, y a pas de souci, on assume, on ne signe pas, y a pas de demandes de subventions. Le projet, parce que c'est qu'un projet, le projet école s'arrête, y a pas de problème.

Nathalie RAYNAUD : Ce n'est plus qu'un projet, tu as quand même déjà dépensé de l'argent.

(Discussion en boucle)

Isabelle GAYRAUD (à l'attention des adjoints Hélène DAKOUMI, Sonia DESPEYROUX et Denis JOUVE) : On était d'accord, bon voilà, on l'est plus, c'est pas un souci.

Sonia DESPEYROUX : Alors non, on était d'accord pour les demandes de subventions, par contre, pas pour t'autoriser à tout.

Isabelle GAYRAUD : Mais je suis obligée Sonia.

Sonia DESPEYROUX : Non Isabelle, ce n'est qu'un modèle, on peut le modifier.

(Discussion en boucle)

Denis JOUVE : Moi, j'ai une question. Pourquoi au dernier Conseil municipal en décembre, sur l'ordre du jour il n'y avait que la demande de subventions ? Il n'y avait pas la phrase « Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ».

(Discussion en boucle)

Marie-Claude : « Se rapportant à ce dossier » ça veut dire : dossiers de subventions, ce dossier. Vous savez parler français ou pas ?

Nathalie RAYNAUD : Ce dossier, c'est le groupe scolaire, pas les subventions, lit la délibération. « Mme le maire rappelle aux membres de l'assemblée la création d'un groupe scolaire permettant la démolition des bâtiments préfabriqués existants ». Le dossier, c'est le groupe scolaire, ce n'est pas pour les subventions, il y a 2 lignes Marie- Claude :

- « Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier » c'est-à-dire le dossier projet école
- « Sollicite l'aide des partenaires pour l'octroi de subventions etc... »

Je suis désolée, c'est 2 autorisations différentes.

Marie-Claude : Moi je comprends pas ça.

Nathalie RAYNAUD : C'est pas la question de comprendre, c'est marqué. Et puis c'est une question de finalité, ce qui va se faire après.

Isabelle GAYRAUD : Enfin, on passe au vote.

Denis JOUVE : On ne modifie pas la phrase alors ?

Isabelle GAYRAUD : Je ne peux pas. C'est des textes type. Après moi j'ai peur que l'ATD ... Parce qu'il demande de fournir la délibération adoptant l'opération et les modalités de financement. La délégation du Maire ne suffit pas.

Nathalie RAYNAUD : On est d'accord, il faut que tu nous fasses accepter le projet et donc c'est te donner un blanc-seing, c'est-à-dire une signature en bas d'une page blanche.

Marie-Claude DELSOUC : Notre groupe au départ, on était tous d'accord pour le projet de l'école. Si maintenant certains de notre groupe ont tourné la veste, c'est leur droit, mais qu'ils réfléchissent quand même qu'au départ c'était notre sujet.

Hélène DAKOUMI, Sonia DESPEYROUX, Philippe CONSOLINO, Denis JOUVE, Nathalie RAYNAUD et William BELLISSENT : Le groupe scolaire, tout le monde le voulait mais pas dans ces conditions, on a quand même un problème de finances. *

Marie-Claude DELSOUC : M. HABONNEL il a dit qu'il y avait 70 000€ cette année. *

Hélène DAKOUMI, Sonia DESPEYROUX, Philippe CONSOLINO, Denis JOUVE, Nathalie RAYNAUD et William BELLISSENT : Alors parce qu'il y a 70 000€ on peut faire un groupe scolaire ? Ça ne couvre même pas les remboursements d'emprunts*

Hélène DAKOUMI : Sur les finances, on a un budget à 70 000€. Est-ce que les frais du projet d'études et de l'architecte vont être payés là-dessus ?

Isabelle GAYRAUD : Elles sont payées sur de l'investissement, sur un budget à part d'investissement pour les études.

Philippe CONSOLINO : L'intégralité jusqu'à ce jour ?

Isabelle GAYRAUD : Non, ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui a été payé sur l'investissement.

Philippe CONSOLINO : Pour le montant total, parce qu'on a pas le montant de l'appel d'offres, on aurait aimé savoir. Si le projet s'arrête, est-ce qu'on doit l'intégralité ? Au niveau de l'APD, est-ce qu'on doit, que les honoraires, ou est-ce qu'on doit la conception et la réalisation ? Maxime fait la moue en disant je ne sais pas.

Isabelle GAYRAUD : Je sais pas.

Maxime ANTONY : Je ne sais pas non plus.

Philippe CONSOLINO : Ça c'est la moindre des choses, qu'on sache. Là, si le projet s'arrête, on a réglé environ 50 000€ et si on doit tout, c'est 168 000€, c'est pas la même histoire. Et en théorie, quand on fait un appel d'offres, on sépare la phase de conception de la phase de réalisation.

Marie-Claude DELSOUC : Mais il fallait le dire avant tout ça Philippe. Pourquoi tu n'as pas expliqué tout ça avant qu'on commence le projet ?

Philippe CONSOLINO : Oh, c'est moi qui ...

Nathalie RAYNAUD : Pardon Marie-Claude ? Qui devait rendre des comptes au Conseil municipal ? Tu as choisi un bureau d'études toi ? Moi non. Et un architecte ? Non plus.

Philippe CONSOLINO : La commission Appel d'offres n'a même pas été consultée. Donc ne me dis pas aujourd'hui pourquoi tu l'as pas dit. Dans quel cadre j'aurais dû le dire ?

Marie-Claude DELSOUC : Dans le cadre des réunions qu'on a fait pour l'école. On a en fait plus d'une. Est-ce que vous êtes seulement venus aux réunions ?

Philippe CONSOLINO : Pardon ? Tu te fous un peu de nous ? Ne va pas sur ce chemin-là, parce que les réunions j'en ai certainement fait plus que toi.

Isabelle GAYRAUD : Bon, on va pas se mettre la rate au court bouillon, on va voter parce que, de toute façon, c'est pas la peine de se mettre en colère, ça sert à rien du tout. Donc on va voter puis après on verra bien et on en tirera les conséquences.

Donc qui s'abstient ? : Blandine FRAISSE

Qui est contre ? : Hélène DAKOUMI, Sonia DESPEYROUX, Philippe CONSOLINO, Denis JOUVE, Nathalie RAYNAUD (Audrey FOLLET par procuration) et William BELLISSENT

Qui est pour ? : Isabelle GAYRAUD (Sandra TONNELIER par procuration), Maxime ANTONY (Cédric CANDELERO par procuration), Marie-Claude DELSOUC, Patrice BUFFET

Et bien ça fait comme la dernière fois, le projet école est enterrée, on ne demande pas les subventions.

* brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses n° 1 :

Suite à la lecture du bulletin Magdelainois, Nathalie RAYNAUD demande des explications sur la possibilité ou pas de récupérer de l'électricité du hangar photovoltaïque qui doit être installé sur le terrain de pétanque. Elle regrette également d'apprendre les informations communales par le bulletin. Isabelle GAYRAUD et Maxime ANTONY répondent que l'on va récupérer de l'électricité à un tarif préférentiel. L'électricité injectée sur le réseau serait revendue à la Commune au titre de l'autoconsommation collective. Toutefois, ils ne savent pas expliquer comment cela fonctionne.

Questions diverses n° 2 :

Nathalie RAYNAUD, William BELLISSENT et Audrey FOLLET déposent un courrier à l'attention de Mme le maire. Cette lettre demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal l'affaire suivante « Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal » en vue de son retrait, au motif que Mme le maire a engagé financièrement la Commune depuis plusieurs années sur le projet école sans délibération du Conseil municipal l'y autorisant. Philippe CONSOLINO a décidé d'ajouter sa signature sur ce courrier.

Mme le maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance
Nathalie RAYNAUD



Le Maire
Isabelle GAYRAUD

